



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt**  
**Le six février à vingt-et-une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 janvier 2020 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

**PRÉSENTS** : Serge CASERIS, Philippe DUGARD, Elisabeth MESSAGER, Pierre DEBUE, Janick CHEVALIER, Marie ROUYERE, Olivier ROBERT, Franziska JADIN, Claudette DOS SANTOS, Michel MONTFERMÉ, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Monique CARUSO, Bruno IMHOFF, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Martine POYER, Jean-Pierre DUTORTE, Laure MERY BOSSARD, Bernard INGELAERE, Marc LAUG, formant la majorité des membres en exercice,

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Marie GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Isabelle BRARD à Michel MONTFERMÉ, Christèle COLOMBIER à Pierre DEBUE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Alain BOUTIGNY, Laurence HAFEMEISTER, Julien AYACHE, Paul Marie EDWARDS, Myriam IKHLEF,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine POYER.

En début de séance, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Bruno DELABARRE.

**Délibération n° 2020/01**  
**Objet : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'installation de M. Marc LAUG en qualité de Conseiller au sein du Conseil Municipal à compter du 24 janvier 2020.

PREND ACTE de la demande de M. Marc LAUG à siéger avec le groupe «Les Indépendants».

DIT que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

**Objet : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Monsieur Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2017/16 en date du 2 mars 2017 donnant au Maire délégation pour prendre des décisions relatives aux contrats pouvant être passés sans formalité préalable en raison de leur montant et pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'assemblée communale.

**Décision DE2019/51 en date du 18/12/2019**

DE SIGNER pour une durée d'un an avec la société LVC COMMUNICATION 78 rue de l'Argonne 93290 Tremblay-en-France, un contrat de régie relatif aux insertions publicitaires dans les parutions municipales.

**Décision DE2019/52 en date du 18/12/2019**

DE SIGNER avec la société ESPACE DECO 9, rue de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY, l'avenant n° 1 du marché n° 201807-00 relatif aux travaux de raccordement du collecteur Eaux Pluviales de la rue de Seine, pour un montant de 4.979,75 €, ce qui porte le montant du marché à 156.979,75 H.T. soit 188.375,70 € TTC.

**Décision DE2020/01 en date du 16/01/2020**

DE SIGNER avec la Ligue de l'Enseignement 15, rue Robert Lhuerre 55001 BAR LE DUC, une convention pour le séjour à Verdun de la classe Découverte de l'école Jean Jaurès, des 27 et 28 février 2020 pour un montant de 3.322,03 € TTC.

**Décision DE2020/02 en date du 14/01/2020**

DE SIGNER avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France (CIG) pour une durée de 3 ans, un protocole d'intervention d'un psychologue du travail dont la prestation est fixée chaque année par une délibération du Conseil d'Administration et qui s'élève pour l'année 2020 à 160 € la vacation d'une heure trente.

**Décision DE2020/03 en date 17/01/2020**

DE SIGNER avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) 53, rue du R.P. Christian Gilbert 92600 ASNIERES SUR SEINE, une convention pour le stage de formation générale BAFA d'un agent du 8 au 15 février 2020.

**Décision DE2020/04 en date du 21/01/2020**

DE VERSER selon les modalités définies par le Code de la Sécurité Sociale, le capital décès d'un montant de 14.877,36 € aux ayants-droit de l'agent titulaire décédé le 21 décembre 2019.

**Décision DE2020/05 en date du 22/01/2020**

DE SIGNER avec VEOLIA Eau Ile-de-France, concernant les travaux rue du Port prolongée, une convention relative à la reprise du réseau privé avec incorporation dans le réseau public.

**Délibération n° 2020/03**  
**Objet : COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2020 s'établissant en recettes et en dépenses comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAP	DEPENSES	BP	CHAP	RECETTES	BP
011	charges à caractères générales	2 200 000,00 €	013	Atténuations de charges	30 500,00 €
012	charges de personnel	2 600 000,00 €	70	Ventes et prestations	400 000,00 €
014	FNGIR + FPIC	1 070 000,00 €	73	Impôts et taxes	5 297 000,00 €
65	charges de gestion courantes	800 000,00 €	74	Dotations et participations	960 000,00 €
67	charges exceptionnelles	7 500,00 €	75	Autres produits	250 000,00 €
66	charges financières	37 000,00 €	77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
022	dépenses imprévues	15 000,00 €	042	opération d'ordre	15 800,00 €
023	virement de la section d'investissement	53 800,00 €			
042	dotations aux amortissements	180 000,00 €	002	Solde de fonctionnement reporté	-€
		<b>6 963 300,00 €</b>			<b>6 963 300,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAP	DEPENSES	BP	CHAP	RECETTES	BP
20	Etudes recherches et développement	80 000,00 €	10	Dotations et fonds propres	195 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 460 000,00 €	13	Subventions d'investissement	380 000,00 €
23	Constructions	360 800,00 €	13	Autres subventions d'investissement	40 000,00 €
16	Emprunts	133 000,00 €	1068	Affectation du résultat	-€
041	Opérations patrimoniales	15 800,00 €	024	produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00 €
			021	virement à la section de fonctionnement	53 800,00 €
			040	Dotations aux amortissements	180 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	-€
			001	Résultat reporté	-€
		<b>2 049 600,00 €</b>			<b>2 049 600,00 €</b>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>9 012 900,00 €</b>		<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>9 012 900,00 €</b>

**Délibération n° 2020/04**  
**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les subventions à allouer à diverses associations et œuvres sociales pour l'année 2020 comme suit :

ASCAM	950 €
AVENIR APEI	500 €
MISSION LOCALE	2.480 €



BIBLIOTHEQUE DES MALADES CHI POISSY/ST GERMAIN	100 €
L'ILE AUX PITCHOUNES	400 €
CLUB ARTISTIQUE	150 €
BALLON BLEU	1.400 €
BIENVENUE MAISONS MESNIL	150 €
LES COMPAGNONS DE ST VINCENT	800 €
CHORALE ARC EN CIEL	250 €
A S M R	23.000 €
A C M L R	3.000 €
T C M R (convention)	26.000 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	210 €
U N C	300 €
LA SALAMANDRE VERTE Part éco pâturage = 5.000 €      Part arboriculture = 1.500 €	6.500 €
T O T A L	66.190 €

DIT que la dépense est inscrite au budget – chapitre 65.

**Délibération n° 2020/05**  
**Objet : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la subvention à allouer au C.C.A.S. pour l'année 2020 à 292.000 €.

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal – chapitre 65 – article 657362.

**Délibération n° 2020/06**  
**Objet : CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT ET APPRENTISSAGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix Pour et 1 Abstention (Bernard INGELAERE),

FIXE le montant de la subvention à 180 € par enfant mesnilois scolarisé en école primaire, à chacun des établissements d'enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande et à 65 € pour chaque apprenti mesnilois inscrit au Centre de Formation de Poissy AFIPE, au titre de l'année scolaire 2019/2020 ; comme indiqué ci-dessous :

Ecoles	Nombre d'élèves		Montant
	Maternelle	Élémentaire	
Maisons-Laffitte : Ste-Marie	4	30	6 120 €
St-Germain-en-Laye : Institut Notre-Dame		4	720 €
St-Érembert		6	1 080 €
St-Thomas de Villeneuve		2	360 €
Le Vésinet : Le Bon Sauveur		1	180 €
: Ecole Frassati		1	180 €
Le Pecq : Saint Dominique	1	1	360 €
Montesson : Externat Sainte-Anne		1	180 €
Carrières sur Seine : Avenir APEI		2	360 €
Bailly : IME Le château de Bailly	1		180 €
<b>Sous-total 1 : 54 enfants à 180 €</b>	<b>6</b>	<b>48</b>	<b>9 720 €</b>
<b>Centre de Formation d'Apprentis</b>	<b>Nombre d'apprentis</b>		<b>Montant</b>
Poissy : AFIPE	3		195 €
<b>Sous-total 2 : 3 apprentis à 65 €</b>			<b>195 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9 915 €</b>

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget communal – chapitre 65 – 657348.

**Délibération n° 2020/07**  
**Objet : PARTICIPATION AU CONSERVATOIRE DE MAISONS LAFFITTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation à 50 € par enfant du Mesnil-le-Roi, inscrit au conservatoire de Maisons-Laffitte, soit pour l'année scolaire 2019/2020 un montant de 950 € pour 19 élèves.

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal.

**Délibération n° 2020/08**  
**Objet : ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2020, nouveau budget créé sur l'exercice avec de nouveaux comptes ajoutés, notamment pour la section d'Investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAP	DEPENSES	BP	CHAP	RECETTES	BP
011	charges à caractères générales	22 185,00 €	013	Atténuations de charges	
65	charges de gestion courantes	91 800,00 €	70	Ventes et prestations	113 985,00 €
		<b>113 985,00 €</b>			<b>113 985,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAP	DEPENSES	BP	CHAP	RECETTES	BP
45	Opérations pour compte de tiers	144 617,00 €	45	Opérations pour compte de tiers	144 617,00 €
		<b>144 617,00 €</b>			<b>144 617,00 €</b>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>258 602,00 €</b>		<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>258 602,00 €</b>

**Délibération n° 2020/09**  
**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Un emploi à temps complet au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un emploi à temps complet au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

DIT que les crédits correspondants aux rémunérations et charges sont inscrits aux budgets 2020 au chapitre 12.

**Délibération n° 2020/10**  
**Objet : CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)**  
**AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Délibération n° 2020/11**  
**Objet : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AS55 ET AS 58**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AS 55 et AS 58 dans le secteur dit de «La Gravillière» au prix estimé par France Domaine soit 4 315 €, suite au droit de priorité exercé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition et notamment l'acte authentique rédigé par les services de l'Etat.

DIT que les frais y afférent seront à la charge de la commune.



Délibération n° 2020/12  
**Objet : ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) 2 –  
VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL 16**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la vente amiable au promoteur COGEPAR de la parcelle AL 16 d'une superficie de 1 044 m<sup>2</sup> au prix de 125 280 €.

PRECISE que les frais inhérents à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et notamment l'acte authentique à recevoir par Maître LELIEVRE, notaire à Maisons-Laffitte.

Délibération n° 2020/13  
**Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES OPÉRATIONS DE RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS  
AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer pour la période 2020 – 2024, au groupement de commandes pour les opérations de reliure des actes administratifs,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LEVÉE DE LA SEANCE à 22 h 40**

---

Pour extrait  
En Mairie, le douze février deux mil vingt



Le Maire,

  
Serge CASERIS